

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 24 mai 2024

**portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends
relatifs aux marchés publics**

NOR : ECOM2414287A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-6 à R. 2197-10 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2021 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics ;

Vu la proposition du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et du ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques en date du 8 avril 2024,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, la liste nominative des représentants de l'Etat mentionnés au 3° de l'article R. 2197-6 du code de la commande publique pour siéger au comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics est arrêtée comme suit, à compter du 22 juillet 2024 :

- Madame Guylaine BOURDAIS-NAIMI, sous-directrice des achats au service de l'action administrative et des moyens ;
- Monsieur Amaury DECLUDT, sous-directeur du budget des missions « enseignement scolaire » et « sport, jeunesse et vie associative » à la direction des affaires financières ;
- Monsieur Nicolas JEANJEAN, chef de service, adjoint à la directrice générale de la recherche et de l'innovation ;
- Monsieur Géraud de MARCILLAC, chef du service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ;
- Monsieur Jérôme FOURNIER, chef de service, adjoint à la directrice des sports.

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de cette date.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 24 mai 2024

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques
Clémence OLSINA